

Buran

Fongicide et bactéricide biologique pour la suppression de l'oïdium (blanc) dans les pommiers, les pommetiers, les poiriers et les cognassiers; la répression de la tavelure dans les pommiers, les pommetiers, et les poiriers; la suppression de la brûlure bactérienne et la répression de la brûlure des fleurs dans les pommiers, les pommetiers, les poiriers, les cognassiers, les framboisiers, les mûriers et les baies d'amélanchiers; et la répression de l'oïdium (blanc) dans la vigne, les courges et les concombres (sous-groupe de cultures 9B)

COMMERCIAL

SOLUTION

PRINCIPE ACTIF: Poudre d'ail.....15%

**NUMÉRO D'HOMOLOGATION 30601... LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

**SENSIBILISANT POTENTIEL
ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX
ATTENTION – IRRITANT POUR LA PEAU**

Contenu net : 10 litres

**Fabriqué par :
AEF GLOBAL Inc.
440, 3^e avenue, suite 100
Lévis, Qc, G6W 5M6
(418) 838-4441
Ligne d'assistance sans frais : 1-866-622-3222
www.aefglobal.com**

MODE D'EMPLOI :

Buran est une formulation liquide contenant de la poudre d'ail comme principe actif. Buran est un fongicide et bactéricide biologique pour la suppression de l'oïdium (blanc) dans les pommiers, les pommetiers, les poiriers et les cognassiers; la répression de la tavelure dans les pommiers, les pommetiers, et les poiriers; la suppression de la brûlure bactérienne et la répression de la brûlure des fleurs dans les pommiers, les pommetiers, les poiriers, les cognassiers, les framboisiers, les mûriers et les baies d'amélanchiers; et la répression de l'oïdium (blanc) dans la vigne, les courges et les concombres (sous-groupe de cultures 9B). La suppression de l'oïdium (blanc) dans les pommiers, les pommetiers, les poiriers et les cognassiers peut être atteinte sous une pression de maladie faible à modérée. Des applications répétées et une couverture complète du feuillage cible sont nécessaires pour maintenir une bonne protection de la maladie. Référer au tableau sur les "directives d'usage spécifiques à la culture" pour de plus amples informations.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes plus petites que la classification fine/moyenne/grossière de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS diriger la pulvérisation au-dessus des végétaux à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs extérieurs. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h sur le site traité, tel que mesuré à l'extérieur de la zone à traiter du côté du vent.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Le délai d'attente avant récolte (DAAR) est 0 (zéro) jour.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

Application foliaire : Diluer **Buran** avec de l'eau propre. Ajouter la quantité recommandée de **Buran** à la quantité d'eau nécessaire dans la cuve de pulvérisation. Agiter au besoin afin de maintenir la suspension. Éviter d'appliquer lorsque des précipitations importantes sont imminentes. Pour l'application tôt le matin, le feuillage ne doit pas être mouillé par la rosée au point de ruissellement.

Directives d'usage spécifiques à la culture :

VIGNE		
Maladie	Niveau de protection	Directives

Oïdium (blanc) (<i>Erysiphe necator</i>)	Répression	<p>Appliquer à un taux de 18 L/ha dans un volume de pulvérisation suffisant pour assurer une couverture complète du feuillage cible. Un volume de pulvérisation entre 250 – 1000 L/ha est recommandé.</p> <p>Les applications subséquentes peuvent être faites aux 7 à 14 jours si les conditions sont favorables au développement de la maladie.</p>
--	------------	---

VERGERS			
Culture	Maladie	Niveau de protection	Directives
Pommiers/Pommetiers	Tavelure du pommier (<i>Venturia inaequalis</i>)	Répression	<p>Appliquer à un taux de 1,8% dans un volume de pulvérisation minimal pour obtenir une couverture complète (ex : 9 L dans 500 L d'eau). La dose maximale de produit dans une seule application est 18 Litres par hectare.</p> <p>Ce produit n'a pas d'activité protectrice. Il devrait être utilisé comme traitement post-infection, appliqué après une pluie ou lorsque les conditions sont propices au développement de la maladie. Le traitement doit être effectué avant 350 degrés heures (base 0°C) après le début de l'infection.</p>
	Oïdium (blanc) (<i>Podosphaera leucotricha</i>)	Suppression	<p>Une suppression de la maladie peut être atteinte lorsque la pression de la maladie est faible à modérée.</p> <p>Débuter les applications lorsque les conditions sont propices au développement de la maladie. Les applications subséquentes peuvent être faites aux 7 à 10 jours si les conditions sont favorables au</p>

			développement de la maladie. Appliquer à un taux de 9 L dans 500 L à 800 L d'eau par hectare avec l'ajout d'un tensioactif non ionique enregistré tel que Agral 90 ou Ag-Surf à un taux de 0,1% pour améliorer l'épandage.
	Brûlure bactérienne (<i>Erwinia amylovora</i>): Brûlure des fleurs	Suppression Répression	Appliquer avant les épisodes de mouillage lorsque les conditions sont propices à l'infection; réappliquer au besoin. Appliquer à raison de 1,4% (500 à 800 L d'eau par hectare); l'ajout d'un tensioactif non ionique enregistré tel que l'Agral 90 ou l'Ag-Surf à un taux de 0,1% pourrait aider à améliorer la couverture. Ne pas mélanger en réservoir avec la streptomycine.
Poiriers	Tavelure du poirier (<i>Venturia pirina</i>)	Répression	Appliquer à un taux de 1,8% dans un volume de pulvérisation minimal pour obtenir une couverture complète (par ex. : 9L dans 500 L d'eau). La dose maximale de produit dans une seule application est 18 Litres par hectare. Ce produit n'a pas d'activité protectrice. Il devrait être utilisé comme traitement post-infection, appliqué après la pluie ou lorsque les conditions sont propices au développement de la maladie. Le traitement doit être effectué avant 350 degrés heures (base 0°C) après le début de

			l'infection.
Poiriers, Cognassier	Oïdium (blanc) (<i>Podosphaera leucotricha</i>)	Suppression	<p>Une suppression de la maladie peut être atteinte lorsque la pression de la maladie est faible à modérée.</p> <p>Débuter les applications lorsque les conditions sont propices au développement de la maladie. Les applications subséquentes peuvent être faites aux 7 à 10 jours si les conditions sont favorables au développement de la maladie.</p> <p>Appliquer à un taux de 9 L dans 500 L à 800 L d'eau par hectare avec l'ajout d'un tensioactif non ionique enregistré tel que Agral 90 ou Ag-Surf à un taux de 0,1%.</p>

Poiriers, Cognassier	Brûlure bactérienne (<i>Erwinia amylovora</i>):	Suppression	Appliquer avant les épisodes de mouillage lorsque les conditions sont propices à l'infection; réappliquer au besoin.
	Brûlure des fleurs	Répression	Appliquer à raison de 1,4% (500 à 800 L d'eau par hectare); l'ajout d'un tensioactif non ionique enregistré tel que l'Agral 90 ou l'Ag-Surf à un taux de 0,1% pourrait aider à améliorer la couverture. Ne pas mélanger en réservoir avec la streptomycine.

FRAMBOISIERS ET MÛRIERS ET BAIES D'AMÉLANCHIERS

Culture	Maladie	Niveau de protection	Directives
Framboisiers, mûres, baies d'amélanchiers	Brûlure bactérienne (<i>Erwinia amylovora</i>):	Suppression	Appliquer avant les épisodes de mouillage lorsque les conditions sont propices à l'infection; réappliquer au besoin.
	Brûlure des fleurs	Répression	Appliquer à raison de 1,4% (500 à 800 L d'eau par hectare); l'ajout d'un tensioactif non ionique enregistré tel que l'Agral 90 ou l'Ag-Surf à un taux de 0,1% pourrait aider à améliorer la couverture.

SOUS-GROUPE DE CULTURES 9B : COURGES/CONCOMBRE SOUS- GROUPE DE CULTURES INCLUANT LES CITROUILLES ET LES COURGES D'ÉTÉ ET D'HIVER

Maladie	Niveau de protection	Directives
Oïdium (blanc) (<i>Sphaerotheca fuliginea</i> syn.	Répression	Appliquer à raison de 1,8%. Ne pas dépasser 18 L / ha. Assurer une couverture complète du feuillage.

<i>Podosphaera xanthii, Erysiphe cichoracearum</i>)		<p>Répéter les applications à des intervalles de 7 à 10 jours pour maintenir la réduction de la maladie.</p> <p>Les applications subséquentes peuvent être faites aux 7 à 10 jours si les conditions sont favorables au développement de la maladie.</p>
--	--	--

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Peut causer une irritation des yeux.
 Peut causer une irritation de la peau.
 Peut provoquer une sensibilisation de la peau.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter d'inhaler les brouillards de pulvérisation. Peut provoquer une irritation respiratoire.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, de gants imperméables, des chaussures et des chaussettes ainsi que des lunettes de protection pour manipuler, mélanger, charger ou appliquer le produit et durant toute activité de nettoyage et de réparation.

Les préposés à l'application utilisant un pulvérisateur à moteur doivent porter un respirateur à cartouche de type baïonnette (pour les particules) équipé d'au moins un filtre N-95, R-95, P-95 ou HE.

Appliquer seulement lorsque les risques de dérive vers des zones d'habitation humaine ou des zones d'activités humaines telles que des maisons, des chalets, des écoles ou des zones récréatives sont minimales. Prendre en compte la vitesse du vent, la direction du vent, l'inversion de température, l'équipement d'application et les réglages de pulvérisation.

Les personnes qui sont sensibles ou allergiques à l'ail devraient éviter de manipuler le produit. Les personnes qui sont sensibles ou allergiques à l'ail devraient éviter les zones traitées jusqu'à ce que le produit sèche ou après une forte pluie.

NE PAS ré-entrer ou permettre l'entrée dans les zones traitées avant que le produit n'ait séché.

La manipulation et le chargement de **Buran**, ainsi que les activités de nettoyage et de maintenance doivent être effectués dans un endroit bien ventilé.

Garder les personnes non protégées hors des zones traitées pendant la durée de la période de traitement.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le contenant bien fermé à l'écart de la lumière directe du soleil et à des températures entre 4 °C et 20 °C. Une température d'entreposage plus froide est préférable. Pour éviter tout risque de contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture pour les humains ou pour les animaux.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.